ACADÉMIE
DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-et-Marne

Division des personnels enseignants
DPE1 – Gestion du bureau des carrières
Jury académique 1er degré
Affaire suivie par :
Marie-Gabrielle MANCEL
Tél : 01 64 41 26 92
Mél : juryacademique.dsden77@ac-creteil.fr

20, quai Hippolyte Rossignol
77 000 Melun
www.dsden77.ac-creteil.fr

Le recteur de l'académie de Créteil

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret n°90-680 du 1er août 1990 modifié portant statut particulier des professeurs des écoles ;
- Vu le décret n°94-874 du 07 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;
- Vu l'arrêté du 12 mai 2010 fixant les modalités d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires ;
- Vu l'arrêté du 19 octobre 2010 relatif aux modalités d'évaluation des maitres contractuels ou agréés à titre provisoire ;
- Vu l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires ;
- Vu l'arrêté du 22 décembre 2014 fixant les modalités d'accomplissement et d'évaluation du stage des maitres contractuels et agréés à titre provisoire des établissements d'enseignement privés sous contrat ;
- Vu l'arrêté rectoral en date du 16 juin 2021 portant nomination de madame VERGER Laure en qualité de professeure des écoles stagiaire ;
- Vu les propositions du jury académique en date du 30 novembre 2022,

Arrête

Article 1 :

Est autorisée à effectuer une prolongation de stage, l'étudiante fonctionnaire stagiaire dont le nom figure ci-dessous :

Département	Civilité	Prénom	Nom d'usage	Voie de concours
77	Madame	Laure	VERGER	3ème concours 2021

Article 2 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil, les inspectrices d'académie – directrices académiques des services départementaux de la Seine-et-Marne et du Val-de-Marne et l'inspecteur d'académie – directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le mardi 13 décembre 2022

Le recteur de l'académie de Créteil

Daniel AUVERLOT